

MISE À JOUR LÉGISLATION UE

MAI 2006



OPPORTUNITES DE DIALOGUE

Réunion de la Commission Législation de la FIVA

La Commission Législation de la FIVA s'est réunie les 13 et 14 mai dernier. Les questions suivantes ont été abordées lors de cette réunion :

- Structure de la Commission : en vue d'améliorer l'efficacité du travail législatif européen de la FIVA, il a été décidé d'étendre la Commission afin d'y inclure des représentants de chaque Fédération européenne (si possible). Cette Commission élargie recevra l'ensemble des communications envoyées à la Commission actuelle et se réunira deux fois par an. L'objectif est d'intensifier l'action au niveau national, afin de relever les défis législatifs aux niveaux européen et national. Les membres de la Commission actuelle poursuivront leur travail dans les domaines politiques spécifiques et agiront comme un Groupe de Travail de la Commission et continueront ainsi à se réunir sur une base trimestrielle.
- Le Code des Conducteurs de la FIVA : le texte du Code des Conducteurs de la FIVA pour les véhicules anciens, qui constitue l'engagement de la FIVA à la Charte de Sécurité Routière de l'Union européenne, a été finalisé. Il sera dorénavant préparé pour être diffusé aux Fédérations membres.
- Mises à jour et actions : les questions suivantes ont été discutées :
 - la finalisation des décisions institutionnelles à propos de la Directive sur les permis de conduire : les dispositions relatives aux caravanes, satisfaisantes pour la FIVA, restent ; les fédérations membres peuvent dorénavant exercer un lobby sur leurs gouvernements en faveur d'une équivalence du permis B (voiture) pour la conduite de bus et de camions anciens – veuillez contacter le Président de la Commission si vous souhaitez d'autres informations ;
 - la consultation de la Commission et la réponse de la FIVA à la proposition visant à modifier les équipements des camions et d'y installer des rétroviseurs d'angle mort ;
 - questions environnementales et plus particulièrement les interdictions relatives aux routes nationales – d'où également une discussion sur les progrès du projet de recherche.
- Définition des véhicules anciens : la Commission a mené une discussion sur l'éventuelle reformulation de la définition des véhicules anciens à la lumière des préoccupations environnementales croissantes exprimées par les décideurs quant à l'impact sur l'environnement des "véhicules polluants plus anciens" dans le cadre de la "propreté" des nouveaux véhicules.

Le vote du Comité du PE à propos de la Stratégie thématique sur la pollution atmosphérique est postposé

Le Comité Environnement du Parlement européen a reporté le vote du rapport de Dorette Corbey (une socialiste néerlandaise) sur la Stratégie thématique en matière de pollution atmosphérique de la Commission, afin de permettre un accord en “Première Lecture” avec le Conseil de l’Europe – évitant ainsi d’autres délais de procédure. Comme signalé le mois dernier, le rapport de Mme Corbey

- “invite les Etats membres à prendre les mesures nécessaires en vue d’abandonner progressivement les véhicules polluants plus anciens ou – le cas échéant - de proposer des incitants en vue de modifier les équipements ;” et :
- “demande des mesures visant à minimiser l’usage de voitures dans les centres-villes ; est convaincue que le zoning environnemental qui décourage les véhicules les plus polluants à entrer dans les centres-villes offre un incitant fort en vue de moderniser le parc automobile ; souligne que les gouvernements locaux peuvent fournir un incitant fort à l’innovation en achetant des véhicules propres (EEV, Euro 6 et VI) pour le parc automobile public et semi-public.”

La FIVA mettra le temps complémentaire à profit pour discuter des suggestions relatives à l’abandon progressif des véhicules plus anciens et au zoning environnemental avec le Rapporteur et les autres membres du Comité, en vue de souligner les impacts de telles actions sur le mouvement des véhicules historiques. Le but étant plus particulièrement de souligner qu’il n’existe aucune contradiction à soutenir le principe général “d’abandonner progressivement les véhicules polluants plus anciens”, tout en voulant protéger l’utilisation et la préservation des véhicules historiques, car il existe une distinction claire entre les véhicules historiques et les “véhicules polluants plus anciens”.

INFORMATION

Niveaux de soufre dans les carburants européens

Il a été rapporté que la réduction antérieure des niveaux de soufre dans l’essence et le carburant diesel européens est interrompue et, en fait, se serait inversée s’il n’y avait pas eu une révision des chiffres de 2003. Le renversement est attribué à des niveaux supérieurs de soufre dans les carburants des nouveaux Etats membres.

Recyclage des véhicules

Une étude entreprise pour le compte de la Commission européenne a conclu que les objectifs visant à réutiliser ou à recycler 85% et à récupérer 95% des déchets de véhicules d’ici 2015, devraient être maintenus dans une prochaine révision de la Directive sur les “véhicules retirés de la circulation”. L’étude revendique que l’objectif de 95% de réutilisation, de recyclage ou de récupération devrait être conservé, en raison des avantages pour l’environnement obtenus à faible coût. Elle soutient également le maintien d’un objectif subsidiaire visant à réutiliser ou à recycler 85% des véhicules et estime que celui-ci pourrait même être fixé à 95%, tout en avertissant que ceci risquerait d’entraver le développement de méthodes alternatives de récupération.

Ces points de vue contrastaient avec ceux exprimés l'année dernière par un groupe de parties prenantes qui recommandait le report des objectifs de 5 ans ou même le retrait complet de ceux-ci. La révision des objectifs, permettant la possibilité législative de les amender, sera annoncée plus tard cette année.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Horst Bruning (Président) ; Tidde Bresters, Andrew Burt, David Davis, Adalberto Gueli, Winfried Kallinger, Patrick Rollet, Svend Aage Tholstrup et Carla Fiocchi (Secrétariat).